



Union Syndicale de l'Intérim CGT

Communiqué de presse

SALARIÉS, MILITANTS, SYNDICALISTES : PAS VOYOUS !

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT condamne vivement l'arrestation d'un des participants à l'action syndicale et militante menée ce 18 septembre sur le chantier de l'hôtel LUTETIA boulevard Raspail à Paris.

Intermittent du spectacle, il a été arrêté lors de l'évacuation du chantier par les participants à 18H30, sous des motifs fallacieux.

Transféré au commissariat du 6^{ème} puis déféré au dépôt, il passe en comparution immédiate devant le tribunal aujourd'hui, au Palais de Justice de Paris.

Cette action syndicale et militante, visant à informer les salariés du chantier et plus largement tous les travailleurs et le « public », participe à exiger le retrait de la nouvelle convention assurance-chômage et revendique de nouveaux droits pour tous.

Les modalités destructrices des droits sociaux des salariés les plus exposés et victimes de l'organisation du travail précaire de ce texte, sont entrées en application pour une part au 1er juillet, les autres entreront en application le 1er octobre.

L'action s'est déroulée pacifiquement.

Durant l'occupation, les délégués syndicaux ont échangé avec les très nombreux salariés de la Construction, intérimaires et salariés en CDI de ce chantier, exposés dangereusement à l'amiante et au plomb et dont les droits sociaux sont quotidiennement bafoués. Ils travaillent pour des salaires au plus bas et dans des conditions inacceptables.

La direction du chantier aidée par les forces de l'ordre, a tenté d'empêcher l'exercice du droit syndical et l'information auprès des salariés.

Y compris les journalistes se sont vus intimidés et empêchés de recueillir des témoignages depuis la voie publique auprès des participants à l'action. Des photographes ont également subi des pressions et des entraves.

Ces entraves aux libertés fondamentales trouvent leur paroxysme dans l'arrestation d'un des participants et son déferrement devant la justice.

Le caractère politique de cette arrestation ne fait aucun doute. C'est l'ensemble du mouvement des intermittents du spectacle, intérimaires et chômeurs que le gouvernement veut casser en le criminalisant.

Cette arrestation fait-elle partie des mesures visant à restreindre le droit de grève et le droit syndical, comme c'est déjà le cas en Espagne ?

En tous cas cette arrestation ciblée fait partie de la dangereuse escalade engagée par un gouvernement aux ordres du MEDEF pour tenter de briser le mouvement des intermittents du spectacle, intérimaires et chômeurs et plus largement restreindre les libertés fondamentales, individuelles et collectives.

L'Union Syndicale de l'Intérim CGT entend poursuivre son action dans l'intérêt des travailleurs et agira conformément à son objet et ses statuts, dans le cadre de la République.

Salariés, Militants, Syndicalistes : pas voyous !

Montreuil, le 20 septembre 2014

USI-CGT

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex ☎ 01 55 82 89 80 / Fax 01 55 82 89 79
Courriel : contact@usi.cgt.fr - Site Internet : www.usi.cgt.fr